

## École

# Les camps de ski ont toujours la cote mais leur financement fait débat

**Les sorties ne sont plus obligatoires. Les inscriptions n'ont pas baissé, mais le débat sur les objectifs et les tarifs de ces activités est relancé**

Aurélié Toninato  
@a\_toninato

Certains n'ont jamais pu dévaler les pistes casque au vent, domestiquer un télésiège ou prendre du panorama blanc plein la vue. Les camps de ski organisés par les écoles leur en donnent l'occasion. Mais l'an passé, un arrêt du Tribunal fédéral (TF) a chamboulé le mode de financement de ces sorties scolaires et on a craint une érosion des inscriptions, voire la mort de ces sorties.

Car le TF exclut désormais toute participation financière des parents supérieure à 80 francs pour les activités extra-muros où la présence de l'élève est obligatoire. Cela en vertu de la gratuité de l'école publique. Il revient ainsi aux cantons d'assumer ces activités, que les 80 francs sont loin de couvrir. À titre d'exemple, un camp de ski sur cinq jours coûte en moyenne 400 francs par élève.

## Solution transitoire

Certains cantons ont maintenu le caractère obligatoire de ces sorties en ouvrant leur portefeuille, à l'image de Fribourg qui prend en charge l'intégralité des coûts. À Genève, le Département de l'instruction publique (DIP) a fait inscrire 400 000 francs au budget pour assurer les sorties à la journée. En revanche, il ne prend pas en charge les frais des camps à la semaine (nature, sportif, ski, etc.), qu'il estime à quelque 8 millions de francs pour le primaire et le Cycle. «Au vu de l'importance de cette somme et en regard de nos contraintes budgétaires, nous avons décidé d'une solution transitoire, afin de d'abord réfléchir au sens à donner à ces sorties», explique la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta.

Pour continuer d'offrir ces



Les camps, dont les sorties de ski, sont désormais «fortement recommandés». La participation financière des parents est maintenue.

camps, et de solliciter les parents, le DIP a donc modifié leur statut. Ceux-ci ne sont plus obligatoires mais «fortement recommandés». Ce passage au facultatif a fait naître la crainte d'une baisse de fréquentation. «Nous craignons que des

parents en profitent pour priver leur enfant de camp au motif de raisons culturelles ou religieuses, alors que ces sorties sont un lieu d'apprentissages et de découvertes», confie Anne Thorel Rueggsegger, secrétaire générale de la Fédé-

ration des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire. Nous n'avons finalement pas eu connaissance de telles situations.» Alors que les premiers camps de ski viennent d'avoir lieu, le DIP indique aussi ne pas avoir constaté d'érosion de la participation.

## «La gratuité est exigée!»

L'arrêt du TF a toutefois eu d'autres effets puisqu'il a lancé le débat sur la gratuité de ces activités. On demande aux parents 180 fr. au primaire pour un camp de cinq jours; maximum 300 francs par an et par degré pour toutes les sorties cumulées au Cycle. Le DIP précise qu'il existe plusieurs types d'aides financières pour les familles, pour ne citer que le soutien des services sociaux des communes et le budget spécifique alloué aux camps de ski réparti dans les cycles en fonction du niveau socioculturel des élèves. «Il

n'y a jamais eu, à ma connaissance, d'élève qui n'a pas pu participer à un camp pour causes financières», soutient la conseillère d'État. L'arrêt a créé un problème qui n'existait pas auparavant.»

Pour Julien Nicolet, membre du bureau de la Fédération des associations de maîtres du Cycle, la solution transitoire est insatisfaisante. «Le TF exige la gratuité. Si on admet que ces activités relèvent du cadre scolaire, alors elles doivent être financées par les collectivités.» Il ne remet pas en doute l'efficacité des systèmes d'aides mais relève que la classe moyenne, elle, n'y a pas accès, «alors que les montants à déboursier ne sont pas négligeables».

Si le DIP devait assumer l'intégralité du financement, les montants ne seraient pas non plus négligeables pour lui... «Il faut mettre ces sommes en perspective avec d'autres dépenses, pour ne citer que le crédit d'études de la traver-

sée du lac de 25 millions de francs», répond Julien Nicolet.

Le syndicat des enseignants du primaire, la SPG, est plus mesuré. «Bien sûr que nous sommes en faveur d'une prise en charge financière intégrale par le DIP, soutient Francesca Marchesini, présidente. Mais il faut des moyens supplé-

«Nous sommes pour un financement par le DIP. Mais nous craignons que cela entraîne une réduction de l'offre et menace d'autres prestations»

Francesca Marchesini  
Présidente de la SPG

mentaires! Car au vu des budgets insuffisants alloués à l'École, nous craignons que cette nouvelle charge entraîne une réduction de l'offre des activités et qu'un jeu de vases communicants menace d'autres prestations.»

## Redéfinir avant de financer

Pour le DIP, avant de songer à financer, il faut d'abord redéfinir les objectifs de ces sorties extra-muros, en formalisant mieux leur forme et leur nombre. «Certains élèves du primaire partent plusieurs fois, d'autres pas du tout. Un minimum d'équité est nécessaire. Nous sommes en train d'élaborer un cadre pédagogique et éducatif pour systématiser et unifier les pratiques. Nous verrons ensuite si elles doivent être obligatoires et demandent de dégager un financement.» La réflexion devrait aboutir d'ici à la fin de 2019.

Le camp de ski rentre-t-il dans la case «pédagogique et éducatif»? «Dans une certaine mesure oui, en favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, en offrant la pratique d'une activité physique. Et comme les autres camps, c'est aussi une manière de réduire les inégalités en permettant un accès à une activité à des élèves qui, de par leur milieu ou leurs origines, en sont privés.»

## Cadrer les vols en avion

● La réflexion du DIP porte aussi sur les voyages de fin d'études du secondaire II. «Certaines sorties sont devenues des voyages d'agrément, souligne la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta. Or, l'école n'est pas une agence de voyages. La question du sens et des objectifs de ces voyages se pose donc.» Le mode de transport doit aussi être mieux réglementé. Le Département avait interdit en 2012 l'avion pour des raisons écologiques. Avant d'ouvrir à

nouveau la possibilité en 2014. «Le recours à ce mode de déplacement doit faire sens, pointe la magistrate. Ce n'est pas acceptable d'aller à Paris en avion, même si c'est moins cher et plus rapide, et que l'offre s'est réduite (ndlr: disparition des trains de nuit).» Et de préciser que le recours à l'avion peut se justifier pour des objectifs bien définis en lien avec le programme, «mais qu'il est aberrant de choisir le lieu en fonction des destinations low cost». **A.T**